65e Année. — N° 15.

Le Numéro
10 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgie, Nord et Hainaut. 8.» 15.50 30.»
France ..... 9.» 16.50 32.»
Union postale 12.» 22.» 44.»

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

Directrice-Propriétaire : Madame Veuve ALFRED REBOUX

65e Année. — N° 15.

JEUDI
15
JANVIER 1920

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

M. L. Bourgeois élu Président du Sénat. - Les Troubles sanglants de Berlin

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

M. Clemenceau accepte que sa candidature soit posée

Paris, 14 janvier. — A la suite d'une démarche faite dans la soirée, M. Clemenceau a consenti à ce que sa candidature soit posée à la réunion plénière.

Les commentaires des journaux parisiens

LES NOMS MIS EN AVANT

Paris, 14 janvier. — *Les journaux épilogueront sur la manifestation dont M. Deschanel a été l'objet. La plupart y voient la première manifestation d'une campagne électorale pour la présidence de la République, qu'ils considèrent comme ouverte.*

Plusieurs noms, notamment ceux de MM. Léon Bourgeois, Viviani, Pams, seraient également prononcés.

ET M. POINCARÉ?

L' « Avenir » prétend qu'en présence de ce fait nouveau, certains hommes politiques ont l'intention de demander à M. Poincaré d'accepter le renouvellement de son mandat en vue d'éviter une division.

M. DESCHANEL

Plusieurs doutes subsistent sur le point de savoir si M. Deschanel a déclaré formellement qu'il posait sa candidature.

Selon une version de la présidence de la Chambre, M. Deschanel aurait simplement déclaré : « On ne pose pas sa candidature, il appartient aux députés, sénateurs, dans la réunion de jeudi de décider. »

Plusieurs journaux, notamment le « Matin », l' « Humanité », le « Figaro », assurent que M. Deschanel, pressé de questions, a formellement déclaré : « Eh bien! oui, je suis candidat. »

La plupart des journaux ajoutent que les amis de M. Clemenceau restent fermement résolus à voter pour le président du Conseil, qu'il soit candidat ou non, et comptent sur une écrasante majorité.

La réunion plénière aurait lieu jeudi

Paris, 14 janvier. — C'est décidé, la réunion plénière traditionnelle, à la veille de la réunion de l'Assemblée nationale, pour l'élection du président de la République, se tiendra jeudi au Sénat.

On s'était demandé, à un moment où la candidature de M. Georges Clemenceau semblait devoir être la seule, si une pareille assemblée était bien nécessaire. La décision prise hier par M. Deschanel ne laisse rien subsister de cet argument.

L'organisation matérielle du Congrès de Versailles

Paris, 14 janvier. — Une conférence a eu lieu à la préfecture de Versailles, sous la présidence de M. Chalell, préfet de Versailles, pour l'organisation matérielle du Congrès du 17 janvier et pour décider des mesures d'ordre et de sécurité à prendre à cette occasion.

L'accès de la cour d'honneur comme de celle du Congrès sera réservé aux ministres, membres du Parlement, personnages officiels du corps diplomatique et autres, qui ont accès à la salle des tribunes du Congrès. Huit cents places, en effet, y sont réservées aux invités du président du Sénat, car c'est lui qui a la haute main sur le Congrès.

En dehors des grilles du château, des gendarmes et des piquets de soldats maintiendront le public qui sera certainement plus nombreux à cette élection qu'aux élections précédentes. L'avenue de Paris, ainsi que l'avenue Thiers, seront dégagées jusqu'à la gare de la rive gauche.

4.500 hommes de troupe et 750 gendarmes suffiront à cette tâche. Ajoutons qu'un détachement de pompiers de Paris assurera la protection du château contre tout danger d'incendie.

INFORMATIONS

UN POISSON PÊCHÉ A PLUS DE 6.000 MÈTRES DE PROFONDEUR

Le prince de Monaco a décrit, à l'Académie des Sciences, les caractéristiques d'un poisson pêché à la profondeur de 6.035 mètres. Ce poisson qui rélève, par conséquent, à des pressions considérables, est l'un de ceux qui ont été pêchés le plus bas. Il n'est pas dépourvu d'appareil de la vision, ce qui est assez étonnant, car l'obscurité complète règne à ces profondeurs, mais ses yeux sont cependant rudimentaires.

LE BUREAU DE LA C.G.T. EST RÉÉLU

Paris, 14 janvier. — Le Comité confédéral national de la C.G.T. a tenu deux séances. Un ordre du jour qui approuve l'action du bureau confédéral et la commission administrative, et demandant l'envoi le plus rapide d'une délégation ouvrière en Russie a été adopté par 110 voix contre 22 et 7 abstentions.

Le vote pour le renouvellement du bureau a donné les résultats suivants : Jouhaux, 103 voix; Dumoulin, 101; Lapierre, 101; Laurent, 96; Calvayrach, 106. Le bureau se trouve tout entier réélu.

M. LLOYD GEORGES RECEVRAIT LA GRAND'-CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR

Paris, 14 janvier. — On croit savoir que le gouvernement français a décidé de décorner à M. Lloyd George la dignité de grand'-croix de la Légion d'honneur.

UN VIOLENT INCENDIE A PARIS

Paris, 14. — Un violent incendie s'est déclaré cette nuit, à 3 heures du matin, à l'Union des Coopératives de France (épiceries en gros), 71, boulevard Masséna. Le feu a détruit la totalité de l'immeuble et les pompiers d'Ivry et de Paris (caserne nationale), Saligny et Port-Royal, ont protégé les immeubles voisins. Un jeune homme a été très grièvement blessé à la tête par suite de l'écroulement d'un mur. On ignore la cause du sinistre. Les dégâts sont considérables.

LA PAIX

L'Exécution du Traité

Un deuxième Scapa-Flow

Des officiers allemands projetteraient un nouveau coup de main

On mande de Berlin que, sous le titre : « Un deuxième Scapa-Flow », la « Freiheit », organe des socialistes indépendants, publie la dépêche suivante de Kiel :

Un officier supérieur a fait savoir à la direction du parti socialiste de droite que, dans les milieux des officiers de marine, on projetait de couler les navires nouvellement réclamés par l'Entente. L'officier en question a déclaré qu'il s'agissait d'un plan sérieusement établi.

La « Freiheit » ajoute :

En raison de l'opinion régnant dans ce milieu, cette nouvelle nous paraît absolument vraisemblable ; le gouvernement doit prendre immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher la destruction de ces navires ; à défaut de quoi il ne pourra invoquer aucune excuse pour dégager sa responsabilité dans le coup éventuel des officiers.

Le Traité aux Etats-Unis

On mande de New-York à Londres :

« 65 sénateurs, dont 30 démocrates, se sont déclarés favorables à un compromis qui n'est pas encore défini.

LES QUOTIDIENNES

JE VOTE POUR M. POINCARÉ

C'est-à-dire que je voterais pour M. Poincaré, le 17 janvier, si j'avais l'honneur d'être député ou sénateur. Car, du moment que M. Clemenceau n'est pas seul candidat à la présidence de la République et que plusieurs compétiteurs se disputent l'Elysée, je ne vois pas pourquoi on ne les mettrait point d'accord en demandant au président actuel de conserver ses fonctions.

Cette solution, à laquelle certains parlementaires ont songé, surtout depuis la manifestation de mardi, à la Chambre, en faveur de M. Deschanel, manifestation suivie de déclarations assez catégoriques, éviterait une division particulièrement fâcheuse.

Le pays ne comprendrait pas et on le comprendrait encore moins à l'étranger, que M. Clemenceau, dont la candidature est maintenant officielle, ne fut pas élu presque à l'unanimité, par le Congrès de Versailles. Il semble nécessaire à la fois, au prestige de la France et à la dignité du Parlement, que le meilleur artisan civil de la victoire soit porté au premier poste du pays dans une manifestation d'enthousiasme de ses représentants.

Il n'y aurait dans cet acte de reconnaissance rien qui pût contrarier le libre jeu de nos institutions démocratiques, ni qui fût opposé au plus pur esprit républicain.

Dans les circonstances présentes, n'y a-t-il pas de l'incorrection, je dirai plus, de l'impudeur, à mettre en concurrence deux hommes d'Etat, au programme politique à peu de choses près identique, dont les qualités sont également éminentes et les titres également brillants, et que l'ambition seule pourrait séparer momentanément? Le Président du Conseil et le président de la Chambre ne peuvent pas, décemment, être candidats ensemble à la plus haute magistrature de la nation. Il ne faut pas que l'élection présidentielle soit l'occasion, cherchée par les brouillons, pour essayer de détruire l'esprit de concorde et d'entente que possède, manifestement, les deux assemblées et surtout celle qui siège au Palais-Bourbon. Il y a à la Chambre et au Sénat des majorités républicaines qui, si elles restent étroitement unies, peuvent beaucoup pour l'œuvre de relèvement du pays. Il serait désastreux que l'élection du 17 janvier fut le signal de la débâcle pour ces majorités, en même temps que le début d'une nouvelle ère politicienne.

Si M. Poincaré, en restant à l'Elysée, nous délivrait de ce péril, il ajouterait un immense service à tous ceux, si éclatants, qu'il a déjà rendus à la nation.

Maurice Aubert.

L'HEURE DU CHATIMENT

L'EXTRADITION DU KAISER

Des négociations officieuses vont être engagées avec les Pays-Bas

Londres, 14 janvier. — Le correspondant parlementaire du « Daily News » dit qu'avant de présenter à la Hollande une note demandant l'extradition de l'ex-kaiser, les Alliés entameront des négociations officieuses avec le gouvernement néerlandais, afin de connaître son attitude.

M. LÉON BOURGEOIS

est élu président du Sénat après trois tours de scrutin

Paris, 14 janvier. — Le Président d'âge, M. Gustave Denis, ouvre la séance à 10 h. ¼ ce matin.

L'ELECTION DU BUREAU

Après quelques validations, on passe au scrutin pour l'élection du Président du Sénat, puis à

M. LEON BOURGEOIS

l'élection des vice-présidents, enfin à celle des huit secrétaires.

LE PRESIDENT

On annonce les résultats suivants :

Premier tour

Pour l'élection présidentielle : M. Léon Bourgeois, sénateur de la Marne, 122 voix ; M. Dubost, 103 ; M. de Selves, 17 ; M. Paul Doumer, 4 sur 246 votants.

La majorité absolue étant de 124 voix, il manque donc 2 voix à M. Léon Bourgeois pour être élu. Il y a ballottage.

LES VICE-PRESIDENTS

Le scrutin pour l'élection des quatre vice-présidents donne les résultats suivants :

Votants, 250 ; majorité absolue, 116. M. Boudenoot, 219 voix ; M. Boivin-Champeaux, 218 ; M. Régismanset, 200 ; M. Bérard, 193.

Les quatre vice-présidents du Sénat sont élus.

A midi on recommence à voter pour l'élection du Président du Sénat.

Deuxième tour

MM. Antonin Dubost, 74 voix ; Léon Bourgeois, 103 ; de Selves, 60. Ballottage.

Troisième tour à 15 heures.

LES SECRETAIRES

Votants, 219 ; majorité absolue, 110. Ont obtenu : MM. Maurice Colin, 217 voix ; Ordinaire, 217 ; Reynaud, 216 ; Lemarie, 213 ; Larère, 211; Hubert, 210; Loubet, 197 ; Simonnet, 196.

Ils sont tous élus.

La séance est levée à 12 h. 35.

REPRISE DE LA SEANCE

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

LE TROISIEME TOUR

Paris, 14 janvier. — La séance est reprise à 3 h. 20.

On procède au troisième tour de scrutin pour l'élection du Président.

Après une déclaration de M. Denis, selon laquelle M. de Selves a chargé de faire connaître au Sénat qu'il n'était plus candidat, M. Léon Bourgeois, à la réunion de la gauche démocratique qui a précédé la séance du soir, a déclaré accepter la candidature.

LES QUESTEURS

Pendant que l'on dépouille le scrutin pour l'élection du Président, on procède à l'élection des questeurs. Les questeurs sortants, MM. Ranson, Poirson, et Viou, n'ont pas de concurrent. Le scrutin pour l'élection des questeurs étant clos, on procède à l'élection des neuf membres de la Commission d'instruction de la Cour de justice.

Les trois questeurs sortants sont réélus, ils ont obtenu : M. Poirson, 240 voix ; M. Ranson, 228 ; M. Viou, 226.

L'assemblée procède ensuite à l'élection d'un vice-président chargé de présider la Haute-Cour en cas d'empêchement du Président ; il n'y a qu'un seul candidat qui est M. Régismanset.

SEANCE DU SOIR

La séance est reprise à 6 heures du soir. M. Denis proclame les résultats du scrutin pour l'élection présidentielle :

M. Léon Bourgeois élu Président

Votants, 275 ; bulletins blancs, 3 ; suffrages exprimés, 272 ; majorité absolue, 137.

Ont obtenu :

MM. Léon BOURGEOIS.....	147 voix
DUBOST	125 »

M. Léon Bourgeois est proclamé Président du Sénat.

M. Denis invite M. Léon Bourgeois à prendre place au fauteuil. M. Léon Bourgeois s'installe et prononce le discours d'usage qui est souligné de vifs applaudissements. L'affichage est ordonné.

M. Léon Bourgeois donne ensuite les résultats du dernier scrutin d'aujourd'hui, puis lit la convocation de l'Assemblée nationale pour élire le Président de la République, samedi prochain.

Le Sénat s'ajourne ensuite à mardi pour continuer les validations. La séance est suspendue pour attendre le dépouillement du scrutin pour l'élection du vice-président de la Cour de justice.

La séance a été reprise à 18 h. 45.

M. REGISMANSET
VICE-PRESIDENT DE LA HAUTE-COUR

On a proclamé M. Régismanset vice-président de la Cour de justice.

La séance a été ensuite levée immédiatement.

Les Troubles de Berlin

Une vingtaine de morts, deux disparus et cinquante blessés

Berne, 14 janvier. — On mande de Berlin : C'est à l'occasion de la deuxième lecture de la loi sur le conseil d'entreprises, que des manifestations auxquelles les socialistes convièrent les travailleurs de Berlin, eurent lieu devant le Palais du Reichtag.

Les victimes

Berlin, 14 janvier. — Au cours d'une manifestation devant le Reichtag, il y a eu deux morts, 2 disparus et 10 blessés dans les rangs de la police, et parmi les manifestants, 20 morts et 40 blessés.

L'état de siège

Le président Ebert a proclamé l'état de siège dant toute l'Allemagne à l'exception de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg et du duché de Bade et des régions qu'ils englobent.

Un récit de l'échauffourée

Un nombreux cortège de manifestants se déroula devant le Palais du Reichstag, drapeau rouge déployé, et portant des écriteaux hostiles à la loi sur les Conseils d'entreprises.

L'entrée du bâtiment était fortement occupée par les troupes de la police de sûreté, tandis que les rues et les bâtiments avoisinants étaient laissés à la circulation.

De nombreux discours furent prononcés devant la rampe du bâtiment du Reichstag, s'opposant énergiquement à la loi sur les Conseils d'entreprises dans sa forme actuelle.

Jusqu'à 2 h. 30, il ne s'était produit aucun incident.

La plus grande partie des manifestants s'est éparpillée dès que les députés indépendants eurent pris connaissance des désirs exprimés. Parmi les milliers de personnes qui se trouvaient encore dans les rues d'accès, des feuilles volantes du groupe Spartacus furent distribuées. Elles contenaient de violentes attaques contre le gouvernement et incitaient pour la proclamation de la République du Conseil.

Divers orateurs prononcèrent des discours violents contre l'Assemblée.

Les fonctionnaires de la sûreté, qui gardaient tout leur calme, s'efforcèrent vainement de disperser la foule. Devant le monument de Bismarck, la foule attaqua les fonctionnaires de la sûreté, leur enlevant leur carabine, les dirigeant contre eux et les frappant à coups de couteaux. Une partie des armes fut détruite.

Il a fallu longtemps pour déblayer le Reichstag; les ponts et le voisinage sont gardés.

M. Noske prend le pouvoir exécutif

Berlin, 14 janvier. — Se basant sur l'état de siège, le ministre de la défense nationale, M. Noske, a pris lui-même le pouvoir exécutif à Berlin et dans la marche du Brandebourg.

Le président de la police, Ernst, a été nommé commissaire civil. Les manifestations et les réunions en plein air sont interdites, et les nouvelles tentatives de troubler l'Assemblée nationale, seront empêchées par la force des armes.

L'importante question des impôts

DANS LES RÉGIONS LIBÉRÉES

Ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire

Sur l'importante question des impôts dans les Régions libérées, notre distingué confrère, M. Henri Langlais, dont l'avis fait autorité en la matière, écrit dans la Dépêche un article que nous reproduisons et sur lequel nous attirons vivement l'attention de nos lecteurs :

Il faut bien que nous revenions sur cette question, puisqu'elle est à la fois d'une actualité absolue et d'une importance capitale pour la région du Nord, puisqu'elle intéresse non seulement les « riches », comme le croient les socialistes, mais les ouvriers eux-mêmes et presque tous les ouvriers à l'heure présente.

Nous nous bornons à préciser les points sur lesquels doit se porter l'attention des contribuables.

IMPOTS ANTÉRIEURS A 1918

Les anciennes contributions directes générales, départementales et communales ne sont pas dues, les rôles n'ayant pas été publiés.

Pour les impôts sur les revenus pas de déclaration à faire, comme l'a reconnu officiellement M. Klotz à la suite d'un avis du conseil d'Etat.

IMPOSITIONS DE 1918

Même situation que ci-dessus en ce qui concerne les anciennes contributions directes départementales et communales qui, on le sait, ont été maintenues malgré l'établissement des impôts sur les revenus.

En ce qui concerne ces derniers impôts, quoique la libération du Nord ne date que du mois d'octobre 1918, M. Klotz, par une singulière inconséquence, émet la prétention de considérer cette année, qui fut cependant une année de guerre et la plus dure de toutes pour nos infortunées populations, comme une année de paix, sous prétexte que l'armistice est intervenu en novembre.

Il n'y a évidemment aucune raison d'établir une différence entre 1918 et les années antérieures, et si l'argumentation du conseil d'Etat est bonne jusqu'en 1917 inclus, elle ne peut pas ne pas s'appliquer aux contributions de 1918.

Aussi un fort courant se déclare-t-il en ce moment dans les pays libérés pour qu'aucune déclaration ne soit faite afférente à l'année 1918, avant le 24 janvier, date extrême fixée par l'administration des finances. Nous ne pouvons qu'engager dans ces conditions, les contribuables à s'abstenir.

Il va sans dire que ce conseil ne s'applique pas à ceux de nos compatriotes qui se sont rétablis en « France libre » et qui ont pu réaliser des bénéfices appréciables. Ceux-là ont à se conformer aux lois sur les bénéfices de guerre et sur les revenus.

TAXES DE 1919 A PAYER EN 1920

On sait que tout contribuable doit, dans les trois premiers mois de l'année, déclarer les bénéfices qu'il a réalisés l'année précédente.

Le délai pour les bénéfices de 1919 expire donc, d'une manière générale, le 31 mars 1920. Or, comme M. Klotz a promis qu'il allait présenter un projet de loi spécial, le devoir tout indiqué des contribuables est de surseoir à toute déclaration jusqu'au vote de ce projet.

Du reste, il se trouve dans les délais légaux et ne peuvent encourir aucune pénalité fiscale jusqu'au 31 mars.

Mais une très grosse difficulté se présente ici. Si le délai de trois mois est la règle pour ceux qui ont leur déclaration à faire personnellement, il n'en est pas de même pour les intéressés de la cédule des salaires, traitements et avantages.

Les employeurs ou sociétés doivent chaque année, dans le courant du mois de janvier, remettre au contrôleur de leur résidence, un tableau de tous les salaires et traitements qu'ils ont payés à leur personnel.

Nous n'avons plus que quelques jours avant l'expiration de ce délai. Les employeurs doivent-ils faire leurs déclarations?

C'est ici où les meilleurs esprits divergent. Plusieurs pensent qu'il faut se soumettre, nous ne le pensons pas et pour les motifs suivants :

M. Klotz ayant promis le dépôt d'un projet de loi, il semble illogique, avant le vote de ce projet, de soumettre les employeurs des régions libérées à ces obligations dont les modalités seront peut-être modifiées par le nouveau projet.

D'autre part, si M. Klotz obtient des déclarations pour la cédule où l'impôt sur les revenus apparaît comme le plus inadmissible, puisqu'il frappe le travail, ce qui ne s'était jamais vu en France depuis la Révolution, on peut être sûr que le nouveau projet, devant cette abdication des contribuables des régions libérées, ne nous apportera aucun des avantages auxquels nous donne droit la justice fiscale.

N'oublions pas que la quasi-unanimité des ouvriers de nos régions, à cause de l'élévation des salaires, sont atteints par l'impôt et pour une somme qui ne sera pas négligeable de 130 francs environ et peut-être plus dans la généralité des cas.

En effet, pour avoir droit aux abattements pour charges de famille, les ouvriers ne doivent pas se contenter de la déclaration qui est faite par leur patron, ils devront en faire une seconde précisant ces charges.

Nous ne trompons personne en disant qu'il n'y aura pas deux ouvriers sur cent qui feront leur déclaration, de telle sorte que s'ils sont « dénoncés » — c'est le vrai mot à employer — par leur patron, ils seront pénalisés par la loi et privés des dégrèvements accordés aux travailleurs mariés ou pères de famille.

Quel est le chef d'industrie qui, dans ces conditions et alors qu'on ignore le régime fiscal qui sera le nôtre, voudrait « déclarer » les salaires des membres de son personnel, d'autant plus que le défaut de déclaration n'est passible que d'une amende assez minime de cinq francs par chaque erreur ou omission.

Notre conclusion, c'est que les chambres de commerce doivent d'abord demander au gouvernement une prolongation de délai pour les déclarations à faire par les employeurs et recommander ensuite, si ce délai n'était pas accordé, de se refuser cette année, à toute déclaration.

En résumé, notre confrère donne, pour les raisons et sous réserve des considérations exprimées ci-dessus, le conseil :

De ne rien déclarer ni payer pour toutes impositions antérieures à 1918 ni pour celles de 1918 même.

En ce qui concerne la déclaration des bénéfices réalisés en 1919 :

En général : de ne pas la faire avant le vote du projet de loi spécial, et en tout cas, avant le 31 mars 1920.

En particulier (pour les employeurs ou sociétés) de ne pas remettre le tableau des salaires ou traitements avant le dépôt du projet de loi spécial.

LE NAUFRAGE DE L'« AFRIQUE »

34 survivants auraient été recueillis en mer

Paris, 14 janvier. — Aux dernières nouvelles, 34 survivants du paquebot « Afrique » avaient été recueillis dans différents ports.

Cadavres repêchés

Trois bateaux des Sables d'Olonne sont rentrés dans ce port avec des cadavres provenant du naufrage de l' « Afrique », parmi lesquels ceux de trois soldats américains.

POUR LA PAIX RELIGIEUSE EN FRANCE

« Le Saint-Siège est prêt à la conciliation pourvu que soient sauvegardés ses droits essentiels », dit le cardinal Amette.

La question de nos relations avec le Vatican est soulevée un peu de tous côtés et récemment on avait attribué à des personnalités de l'Eglise au sujet des associations cultuelles, — de ce qu'on appela les « cultuelles », — des appréciations qui ont été vérifiées auprès du cardinal-archevêque de Paris :

— Que je sois personnellement partisan de la conciliation, nous dit notre éminent interlocuteur, qui donc en pourrait douter ? Mon désir de paix religieuse, je ne me suis pas borné à le proclamer, je l'ai prouvé.

— Et le Saint-Siège ?

— Le Saint-Siège est prêt à toutes les concessions qui ne seront pas en opposition avec les droits essentiels de l'Eglise.

— Croyez-vous, Eminence, qu'il pourrait, par exemple, accepter les cultuelles ?

Le cardinal se redresse, comme indigné, et, d'une voix très ferme :

— Jamais, monsieur. le Saint-Père n'acceptera les cultuelles telles qu'elles ont été instituées. Vous entendez bien, jamais.

— Je sais que le Pape estime que certaines dispositions des cultuelles seraient contraires au respect de la hiérarchie ecclésiastique. Mais si les articles incriminés étaient modifiés ?...

— Je ne suis pas autorisé à préjuger des dispositions pontificales sur les points de détail. L'évidence même indique que si on désire arriver à la conciliation religieuse, la première chose à faire est d'entrer en rapports avec le chef de la catholicité.

DERNIÈRE HEURE

Le discours de M. Léon Bourgeois au Sénat

Paris, 14 janvier. — En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Léon Bourgeois a prononcé le long discours d'usage dont nous relevons les passages suivants :

« Je crois avoir compris que c'est au représentant de la France au Conseil de la Société des Nations que vous avez voulu, par vos suffrages, donner un surcroît de force et d'autorité dans les délibérations prochaines dont peuvent dépendre la sécurité et la grandeur de la France. »

M. Bourgeois renouvelle aux sénateurs alsaciens-lorrains le salut du pays ; il ajoute : « L'heure n'est plus aux discours mais aux actes. »

L'orateur engage ses collègues à se mettre au travail pour refaire la France. Examinant la situation financière, M. Léon Bourgeois déclare : « Il faut nous mettre à l'œuvre pour rétablir nos finances; il faut par une rigoureuse économie, trouver les ressources indispensables à l'équilibre du budget. Pour cela, il faut voter courageusement les impôts, ceux qui s'adressent directement à la richesse comme ceux qui frappent les profits illicites, mettant ainsi la moralité et l'équité dans la répartition des charges de tous. »

M. Léon Bourgeois conclut ainsi : « A l'œuvre enfin, pour l'exécution du traité qui entre en vigueur, exécution qui doit être exacte et rigoureuse, assurant le paiement de notre créance, le désarmement de l'Allemagne, les alliances politiques, militaires et stratégiques dans le cadre de la Société des Nations, la sécurité française et la paix du monde. »

L'élection de M. Poincaré comme sénateur de la Meuse

Paris, 14 janvier. — MM. De Monzie, Brard et La Boulberie, composant la sous-commission du 4e bureau du Sénat, chargé du dépouillement du dossier des élections sénatoriales dans la Meuse, ont été reçus ce matin par M. Poincaré.

Il résulte de l'entrevue qu'après ratification certaine par le bureau tout entier, la validation des élections du département ne sera proposée qu'ultérieurement.

La réduction du nombre des employés de l'Etat dans les départements sinistrés

Paris, 14 janvier. — M. André Tardieu, ministre des Régions libérées, avait fait connaître, au Sénat, le 29 décembre, sa résolution de réduire progressivement le nombre des employés de l'Etat dans les départements sinistrés. En exécution de cette promesse, le ministre a réduit de 65 millions le chapitre « personnel » de son budget par rapport aux propositions de services ; il a donné des instructions en conséquence aux préfets.

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

L'adhésion de la Suisse

Paris, 14 janvier. — L'ambassadeur de Suisse à Paris a remis au secrétariat de la Conférence, la réponse au Conseil Suprême au sujet de l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations.

Celle de la Hollande

La Haye, 14 janvier. — Le gouvernement a déposé le projet de loi signé par tous les ministres, se réservant d'adhérer à la convention relative à la Société des Nations et de conclure tout compromis qui pourrait résulter de l'application visée dans l'article 13 à l'alinéa 1 et 2 de cette convention.

Dans l'exposé des motifs, le gouvernement fait ressortir que l'idée d'une Ligue des Nations qui lierait les Etats, dans un ordre de justice, a été porté au premier plan par la guerre.

L'adhésion du Danemark, de l'Espagne et de la Suède

Paris, 14 janvier. — M. Clemenceau, président du Conseil, vient de recevoir, en réponse aux télégrammes qu'il avait adressés aux premiers ministres du Danemark, d'Espagne et de Suède, pour les inviter à accéder au pacte de la Société des Nations, trois télégrammes des premiers ministres danois, espagnol et suédois. Le télégramme du premier ministre danois dit notamment :

« C'est avec confiance que la nation danoise entrevoit l'avenir de paix qui s'ouvre entre les peuples par la création de la Société des Nations. Le gouvernement danois vient d'être informé que le moment est venu où la commission internationale va prendre en mains l'administration des zones du Sleswig et que le plébiscite vient d'être définitivement fixé.

Je vous exprime le sentiment de profonde reconnaissance qui anime, à cette heure, tous les Danois envers les Puissances alliées et associées qui, par le traité de paix, ont assuré le retour du Sleswig danois à sa vieille patrie.

Le Président du Conseil espagnol dit dans son télégramme :

« J'ai l'honneur de répondre à Votre Excellence que l'Etat espagnol, toutes les formalités constitutionnelles ayant été remplies, accède, sans réserve, au pacte de la Société des Nations.

De son côté, le Président du Conseil suédois déclare :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre aimable télégramme m'annonçant la ratification du traité de Versailles. En vous remerciant de cette notification importante, j'ai l'honneur d'exprimer, à Votre Excellence, en sa qualité de Président de la Conférence de la Paix, mes félicitations les plus sincères.

A LA HAUTE-COUR

LE PROCÈS CAILLAUX

L'ARRIVÉE AU SENAT
DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paris, 14 janvier. — M. Caillaux est arrivé vers quatre heures, au Sénat, pour assister à l'audience de la Haute-Cour, qui doit se tenir à l'issue de la séance pour l'élection du bureau définitif du Sénat.

L'automobile dans laquelle avait pris place l'ancien président du Conseil, accompagné de deux inspecteurs de la sûreté, a passé complètement inaperçue. Aucun incident ne s'est produit.

L'affaire renvoyée au 10 février

Paris, 14 janvier. — A la suite de la séance pour l'élection du bureau, le Sénat se réunit de suite en Cour de justice. M. Bourgeois préside, ayant à sa droite M. Lescouvé, procureur général, Mornet et Regnaud, avocats; à sa gauche, MM. Bonet, Maury.

M. Caillaux fait son entrée, un peu amaigri, mais en pleine possession de lui-même, ses avocats, Me Demange, Moiset et de Moro-Giafferi s'installent.

Les tribunes sont pleines. On procède à l'appel des juges. L'abbé Delsor fait des réserves pour l'appel de son nom.

Le procureur général prend la parole. Un ajournement est indispensable, dit-il, pour que tous les membres de la Cour puissent prendre connaissance des dossiers et pour que les témoins résidant à l'étranger, puissent être convoqués en temps utile. L'affaire est renvoyée au 3 février.

Me de Moro-Giafferi fait observer qu'à son avis, alors que sont encore toutes chaudes les dernières luttes politiques, il semblerait convenable d'ajourner un peu plus le renvoi, à fin février, par exemple.

La Cour décide de statuer en Chambre du Conseil; au bout de dix minutes, la Cour se réunit de nouveau. M. Caillaux rentre avec ses défenseurs, la presse et le public sont de nouveau admis.

M. Léon Bourgeois donne lecture d'un arrêt qui fixe l'ouverture des débats au mardi 10 février, et l'audience est levée.

M. Caillaux report; quelques sénateurs le saluent.

M. François Albert, nouveau sénateur de la Vienne, lui serre la main.

Les Elections législatives

Les députés non-validés de la 3e circonscription de la Seine

Paris, 14 janvier. — Le 9e bureau de la Chambre a examiné de nouveau aujourd'hui le dossier électoral de la 3e circonscription de la Seine. Il a conclu à la validation des élections de MM. Painlevé, Aubriot, Buisson, Levasseur et Rozier.

LES TROUBLES DE BERLIN

IL Y AURAIT 31 MORTS

Bâle, 14 janvier. — On mande de Berlin : On annonce que le nombre des morts à la manifestation de Berlin devant le palais du Reichstag serait de 31. Il y aurait aussi de nombreux blessés.

LE SHAH DE PERSE QUITTE PARIS POUR LA BELGIQUE

Paris, 14 janvier. — S. M. le Shah de Perse a quitté, aujourd'hui, Paris pour la Belgique, où il sera reçu officiellement par le roi Albert. S. M. le Shah de Perse, après avoir visité les régions dévastées du Nord de la France, se rendra à Nice, où il compte faire un séjour de quelques semaines sur la Côte d'Azur.

LE « PRINCIPESSA-MAFALDA » EST ARRIVÉ A DAKAR

Dakar, 14 janvier. — Le paquebot « Principessa-Mafalda » est arrivé tout va bien à Dakar.